



Patron econduit, chantage, at et future inaptitude

Par **kinderchoup**, le **09/10/2012** à **21:34**

Bonjour,

Tout d'abord j'espère que je n'ouvre pas une question supplémentaire sur le sujet, mais il y a tellement de sujets que je ne sais pas où je dois poser ma question :)

Je vous remercie par avance pour vos avis éventuels et du temps que vous m'accorderez.

Je suis embauchée en CDI depuis 10 mois... seule femme au milieu d'une quinzaine de gars.. mais surtout seule avec les patrons (père et fils) et un autre salarié.

Pour essayer d'être brève (pas si simple) tout se passait bien malgré une charge importante de taf depuis le licenciement du comptable qui est resté très longtemps dans la société.

J'essaye de faire au mieux afin d'apprendre ces nouvelles fonctions.

Le père très souvent raleur, très pointilleux au point de fissurer s'il n'y a pas deux 0 après la virgule sur un devis mais je m'en préoccupe pas plus que ça.

Sauf qu'un jour il a essayé de me mettre une fessée, de me mordre l'oreille, une autre fois il m'a caressé les épaules la joue le bras, je lui ai dit stop, ce qui m'a valu d'être convoquée dès le lendemain pour me faire des remontrances sur mon taf... comme par hasard. Du coup je me plains au fils, ce que le père a pas supporter.

Depuis c'est chantage pour rupture conventionnelle ou avertissements sur avertissements, il prend des rdv pour des entretiens pour me remplacer, a déjà passé via un cabinet de recrutement comme ça je peux rien prouver, il m'a insulté, me fait passer pour la coupable,

que je l'ai chercher, m'a ridiculisée devant son fils etc... et il a 72 ans !! j'ai en 33 !

Résultat, au bout du rouleau je suis en AT pour un mois, j'attends confirmation que la sécu valide. RDV psy pris. Avocat et association sur le coup. J'ai retrouvé une ancienne salariée qui veut bien m'aider surtout qu'elle n'a pas atteint le délai de prescription, elle a été mise inapte a la premiere visite pour danger immédiat, mon médecin du travail veut me faire pareil (je l'ai vu de manière non officielle).

Avec si peu d'ancienneté je ne sais pas ce que je peux espérer comme indemnités... mais je veux pas le laisser s'en sortir... et le fils a tellement peur de papa qu'il me laisse dans la merde..

A votre avis, ça tient la route si je porte l'affaire au prud'hommes + au TASS pour faute inexcusable en plus des DI pour harcèlement?

Je sais pas si ce qu'il a fait ne sera pas qualifier de tentative de séduction, mais comme j'ai dit non je vis l'enfer...

Help...

Merci merci

Plus assez de caractères lol, je répondrais à vos questions si y en a !

Par **pat76**, le **10/10/2012 à 15:19**

Bonjour

Les avertissements son donnés par courrier ou seulement verbalement?

Si il a eu un précédent avec une ancienne salariée qui si son affaire n'est pas prescrite, se joindre à vous pour la plainte pour harcèlement moral (voir sexuel).

Il y a plus de 11 salariés dans l'entreprise, il y a au moins un délégué du personnel?

Par **kinderchoup**, le **10/10/2012 à 15:29**

Bonjour,

Merci pat76 pour votre réponse.

Je n'ai jamais eu d'avertissement écrit... il prétexte des erreurs alors qu'il valide chaque fois mon travail tellement son écriture est dure) déchiffrer. Il lit, il signe... puis revient me dire que ça va pas.

Et chaque fois que j'ai eu le plus de critique c'est toujours le contre coup du fait que je lui

demande d'arrêter de me toucher.

La prescription n'est pas encore passée pour l'ancienne salariée.

Il n'y a pas de délégué du personnel, on est 11 pile + les 2 dirigeants (et forcément une 12 personne pour me remplacer bientôt)

J'ai aussi déposé une main courante... seule chose que la police a bien voulu faire...

S'il faut d'autres infos n'hésitez pas.

Merci encore.

Par **pat76**, le **10/10/2012** à **15:48**

Bonjour

Le fils est salarié dans l'entreprise?

Par **kinderchoup**, le **10/10/2012** à **15:49**

Il est co-gérant avec son père donc non salarié

Par **pat76**, le **10/10/2012** à **18:31**

Rebonjour

Article 2312-1 du Code du travail:

Le personnel élit des délégués dans tous les établissements de onze salariés et plus.

Si vous êtes 11 salariés dans l'entreprise il y aurait dû avoir des élections pour désigner un délégué.

Prenez contact avec un syndicat pour expliquer la situation.

Par **kinderchoup**, le **11/10/2012** à **11:23**

bonjour,

Il y a un pv de carence affiché, personne ne s'est présenté.